



Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune d'ESCAUDOEUVRES

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLU ET ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

PLU approuvé : le 11 Décembre 2013.

Prescription de la modification de droit commun : le 24 Mai 2024.

Enquête publique : du 02 décembre 2024 au 06 janvier 2025.

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE



BORDEREAU DES PIECES

1. Enquête publique unique

Procédure

Arrêté d'ouverture d'enquête publique unique.

Notice de présentation non technique des projets objets de l'enquête

Mention des textes régissant l'enquête publique

2. Modification de droit commun n°2 du PLU

Procédure

- Arrêté de lancement de la procédure.

Avis des personnes publiques associées

- Courriers transmis.

- Avis reçus.

Avis MRAe

- Lettre de saisine.

- Avis de non soumission à évaluation environnementale.

Concertation préalable

- Bilan de la concertation préalable.

Dossier de modification

- Notice de présentation.

- Règlement écrit - Zone UE (avant et après modification).

- Règlement graphique (plan de zonage du PLU actuel – non modifié).

3. Aliénation des chemins ruraux

Dossier d'aliénation des chemins

- Procédure d'aliénation.

- Projet d'aliénation et notice explicative.

- Plan de situation.

- Plan parcellaire.

- Etat parcellaire.

- Appréciation sommaire des dépenses.

- Annexes : délibérations, plan de division, plan cadastral et modificatif du parcellaire cadastral.